

quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien de travaux publics, *Ontario* et *Québec*,—excédant de la dépense sur le crédit pour l'année finissant le 30 juin 1873.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-huit mille huit cent quarante trois piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat d'un terrain nécessaire à l'entrepôt d'examen à *Montréal* (somme qui sera portée au compte de l'exercice de 1872-73), pour l'année expirant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de cartes pour l'usage du Comité des chemins de fer pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un forêt à pointe de diamant, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les stations à signaux et sémaphores du Cap de *Gaspé* à la *Pointe-aux-Pères*, et les signaux télégraphiques annonçant l'approche des tempêtes, de la *Pointe aux Lépreux* à *St. Jean. N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à l'hôpital de la marine, *Kingston, Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'acquisition d'un édifice devant servir d'hôpital à *Arichat, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour accorder une pension à *Mary Hannah Tempest*, veuve de feu le *Dr. Tempest*, et à son enfant, en considération de la mort de son fils, *Wm. Fairbanks Tempest*, de qui elle dépendait pour vivre, et qui fut tué à *Ridgeway* le 2 juin 1867, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour être distribuée comme suit :—Terminus en eau profonde à la *Pointe-aux-Ières*, (à revoter) \$250,000 ; Construction de nouveaux bureaux, *Moncton*, habitations pour les ouvriers, embranchement et voies d'évitement, approvisionnement d'eau, etc., \$99,000 ; Abris et clôtures pour préserver de la neige \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer et pour être distribuée comme suit :—Quai du chemin de fer (*Dalhousie*) \$6,000 ; Embranchement de *Spring Hill* (Intercolonial,) \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Rideau*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'amélioration des rivières, pour être distribuée comme suit :—Pour faire enlever des chaînes et ancras, fleuve *St. Laurent*, \$ 10,000 ; pour faire enlever les fosses, etc., rivière des *Outaouais*, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics pour être distribuée comme suit :—Bureau de poste d'*Hamilton* (somme additionnelle) \$9,000 ; Hôtel du Gouvernement, (*Fort Garry*) \$10,000 ; Édifices pour les douanes, travaux publics, marine et pêcheries et finances, *Colombie Britannique*, \$25,060, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Ma-